

# ASSEMBLEE NATIONALE

10 février 2005

---

AVENIR DE L'ÉCOLE - (n° 2025)

## AMENDEMENT

N° 89

présenté par  
M. REISS, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 9**

*(Art. L. 230-2 du code de l'éducation)*

Dans la première phrase de cet article, substituer aux mots :

« donne son »,

les mots :

« émet un ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.